

**ANNEXE 1 : Termes de référence – de service d’intérêt de GOAL NIGER**

1. **Objectif**

Le présent Terme de référence (TDR) vise à fournir un contrat cadre pour la fourniture de services Internet pour les projets GOAL au Niger. Le service devrait être fourni en fonction de couts mensuels fixes sans frais supplémentaires.

1. **Contexte**

Depuis la crise alimentaire de 2005, GOAL a toujours soutenu la population du district de Mirriah dans la région de Zinder à travers la mise en œuvre de programmes communautaires, principalement dans les domaines de la nutrition, la sécurité alimentaire ainsi que l’eau, l’hygiène et l’assainissement (WASH). GOAL a récemment étendu sa zone d’intervention à Gouré région de Zinder en 2015.

1. **Exigences techniques**

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

a) **Connectivité Internet**

Établissement d’une connexion Internet dans les bureaux de GOAL. La connexion doit être terminée au niveau du routeur et du pare-feu dans les bureaux de GOAL

b) **Nombre d’utilisateurs**

GOAL estimé que les nombres d’utilisateurs peuvent variés pour de raison des opérations dans ses bureaux :

* **A Niamey** : **12 à 20 personnes**
* **A ZINDER : 20 à 30 personnes**

c) **Capacité**

La connexion Internet doit être une connexion dédiée d’au moins 4 Mbps / 4 Mbps de liaisons montantes / descendantes (up/down) de réseau étendu (WAN) MPLS aux bureaux de GOAL.

Les propositions de coût de la bande passante devront être présentées sous forme de tableau de prix comme indiqué ci-dessous, et GOAL Niger fera le choix en fonction du budget disponible :

|  |  |
| --- | --- |
| **Bande Passante (Mbps)** | **Prix/Mois** |
| 10 Mbps/10 Mbps symétrique |  |
| 8 Mbps/8 Mbps symétrique |  |
| 4 Mbps/4 Mbps symétrique |  |

* **La bande passante doit être sur une base 1 :1, c'est-à-dire la bande passante ne peut pas être partagée avec d'autres clients**
* **Dans le cas d’un canal de partage, la largeur de bande minimale garantie devrait être clairement mentionnée dans la proposition**
* **Il ne doit y avoir aucun quota Internet mensuel. Nous devons avoir un trafic internet illimité tel que Download /Upload par mois**

d) **Moyen**

La principale connexion Internet aux bureaux de GOAL devrait être soit à fibre optique (**Option préférentielle**) ou soit à micro-ondes/Wireless.

e) **Configuration des Routeurs**

Le fournisseur doit fournir les routeurs au bureau de Niamey et aux bureaux de terrains

f) **Disponibilité du service**

Le soumissionnaire doit fournir un contrat de niveau de service offrant et garantissant une qualité de service minimale à 99,5% de la disponibilité.

g) Une brève description de l’équipe de soutien technique/administratif et du mécanisme de recours en cas de plainte devrait être fournie. Enregistrement de la plainte 24 heures sur 24 avec un minimum de suivi.

h) Le fournisseur ou le prestataire devrait être en mesure de fournir un rapport de qualité de services en ligne sur le Web

**En plus de la liaison internet, le fournisseur tiendra compte des exigences techniques suivantes** :

* Les frais relatifs aux travaux d’installation et/ou de génie civil doivent également être clairement expliqués dans la proposition
* Tous les équipements réseaux et télécommunications requis pour la mise en œuvre de la solution proposée seront pris en compte dans l’offre
* Tout le matériel, le câblage et les logiciels nécessaires (si nécessaire pour le service Internet) doivent être fournis et installés par le fournisseur
* Au moins 1 adresse IP statique publique est requise pour chaque emplacement. GOAL devrait avoir accès au routeur interne fourni par le ISP, si cela n’est pas possible en raison de la législation ; le ISP est tenu de modifier toute demande de WAN en amont (ouvrir des ports spécifiques) si GOAL le demande.

1. **ELEMENTS A VALEURS AJOUTEE**

a) Nombre d’années de l’entreprise, adresse physique et locaux

b) Le fournisseur ou le prestataire doit avoir un outil centralisé de consignation des appels, de surveillance et de dépannage, et une matrice organisationnelle de signalement claire doit être fournie.

b) **Latence** : La latence moyenne attendue doit être inférieure à 200 ms pour Internet, à 4 ms entre le routeur de bureau GOAL et le routeur principal du fournisseur de services et à moins de 50 ms entre les routeurs de routeur au bureau de Niamey et aux bureaux de terrains

c) **Outil de surveillance ou de suivi**: Le fournisseur de services devrait configurer un outil de gestion / surveillance du réseau pour que GOAL surveille l'utilisation de la bande passante Internet et la performance des liaisons au bureau de Niamey et aux bureaux de terrains

**Calendrier de la mise en œuvre**

**Tous les travaux d’installation doivent être réalisés et la connexion lancée dans les 20 jours suivant la signature du Contrat.**

**Attentes de** **GOAL NIGER** **:**

**Offre Technique (dans votre propre format)**

Votre offre technique devra inclure les informations suivantes :

* Qualité de l’offre technique, description du programme suggère et plan d’installation
* Brève description de l’équipe de soutien technique
* Description/les détails sur le mécanisme de dépannage ou assistance technique en cas de plainte